

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 Septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 18 Septembre 2024. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, **Excusés :** BARBIER Daniel, CLAVEL Eric, FONGARO Laurent, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, MOREAU Alain (pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Bornet C.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** THEVENET Pascal En exercice : 44. Présents : 27. Votants : 31
Arrivée de VENUAT Eric 19h05

11. Développement économique : Clôture d'opération ZAC du Four à Chaux – Rapporteur R. ROY

Par délibération en date du 29 mars 2004, la Communauté de Communes du Sud Nivernais a confié l'aménagement et l'équipement de la zone d'activités du Four à Chaux à DECIZE à Nièvre Aménagement par le biais d'une convention publique d'aménagement. Cette concession ayant pris fin au 31 décembre 2022 il convient de clôturer l'opération d'aménagement.

Le bilan financier de l'opération au 29/02/2024, fait apparaître :

Un total des dépenses de 3 170 136,28

Un total des recettes de 3 072 458,50

Soit un résultat de clôture de concession de **- 97 678,78**

Le résultat négatif s'explique par la rétrocession à la communauté de communes, à l'euro symbolique, le 17 mai 2022, d'un lot de 5 parcelles restant à commercialiser représentant une superficie totale de 2,66 ha pour une valeur nette comptable de **266 330 €**. Ce stock a déjà fait l'objet d'une vente à l'entreprise Bibollet pour un montant de **32 630€**.

En tenant compte du stock, ces opérations portent en réalité le résultat de l'opération à **+ 168 651,22 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le Compte rendu** annuel d'activité
- **D'inscrire la dépense** au budget annexe 2024 de la ZAC du Four à chaux
- **D'autoriser madame la Présidente à signer** tout document se référant à ce dossier

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 24 Septembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 26/09/2024
Et de la publication le 26/09/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY